

# PORTRAIT DES CYBER-PIRATES DU LIVRE

**ElabZ**  
Octobre 2010

Auteurs  
**Mathias Daval**  
(Edysseus Consulting)  
et **Rémi Douine**  
(The Metrics Factory),  
pour le MOTif

**le MOTif**  
Cécile Moscovitz  
Responsable  
des études

6, villa Marcel-Lods  
Passage de l'Atlas  
Paris 19e  
Métro Belleville

01 53 38 60 61  
[contact@lemotif.fr](mailto:contact@lemotif.fr)

[www.lemotif.fr](http://www.lemotif.fr)

le MOTif  
est un organisme associé  
de la Région Ile-de-France.

 **île de France**

# Synthèse

Après deux premières études (« EbookZ ? », octobre 2009, et « L'offre numérique légale et illégale » [tableau de bord n°1], juillet 2010) portant sur l'offre illégale d'ebooks, l'ELabZ poursuit sa veille de l'écosystème du livre numérique en essayant de cerner le profil des « pirates » d'ebooks.

## Principaux résultats

- L'âge moyen des pirates répondants est de 29 ans, ce qui va contre l'idée reçue du pirate adolescent.
- Les pirates de livres sont aussi de gros consommateurs de livres papier en termes de budget et de nombres de livres lus par an.
- Des volumes de livres téléchargés qui dépassent la consommation potentielle des pirates.
- La barrière est encore forte à l'entrée pour numériser des livres quand les sources numériques n'existent pas. Aussi peut-on penser que le piratage évoluera en fonction de la mise à disposition numérique des catalogues des éditeurs.
- C'est pourquoi la qualité des catalogues semble un élément déterminant pour contrer le piratage, puisque les pirates mettent aussi en avant l'argument de la mauvaise qualité des livres numériques existants.
- A l'exception de la BD, la demande de livres piratés restera sans doute limitée tant que l'usage des liseuses ne sera pas répandu, à cause des contraintes liées à l'impression et à la lecture sur écran des textes (contrairement aux films et à la musique).
- Homogénéité du discours des pirates de livres avec les pirates de la musique et des films quant à leur vision de l'offre légale : selon eux, les plateformes doivent écouter les *early adopters* pour éviter l'erreur des DRM et les mauvais choix de tarification.

## Méthodologie

Dans le cadre de cette étude, nous entendrons par « pirate » deux catégories distinctes de personnes :

- Ceux qui téléchargent des fichiers illégaux d'ebooks<sup>1</sup> (ci-après aussi appelés « téléchargeurs »).
- Ceux qui les mettent à disposition sur le réseau (ci-après aussi appelés « uploadeurs »).

La deuxième catégorie peut-être considérée comme une sous-catégorie de la première : les uploadeurs sont tous des téléchargeurs, des pirates plus actifs que les autres, animés par des motivations que nous analyserons dans la troisième partie de l'étude.

Au-delà de ces deux grandes catégories, il convient de noter que les pirates ne constituent pas une communauté homogène : leurs profils, leurs motivations et leurs usages sont extrêmement variés.

Les pratiques des pirates étant par nature illégale, ces derniers sont en général extrêmement méfiants. Ce n'est pas une population qui se laisse aborder facilement, encore moins depuis la mise en œuvre de la loi Hadopi. Nous avons procédé, pendant une période de 3 mois, à une série d'entretiens individualisés, de deux manières :

- ➔ Contacts directs auprès de pirates français ou francophones par email.
- ➔ Annonces déposées sur des forums ou sites consacrés aux ebookz.

Les réponses à notre questionnaire ont été reçues anonymement et par email. Au total, nous avons traité 15 réponses complètes (10 téléchargeurs et 5 uploadeurs) plus une dizaine de réponses partielles, auxquelles il faut ajouter des discussions sur des forums et par courrier électronique, soit 30 témoignages de pirates exploitables dans le cadre de notre enquête.

La présente étude a donc pour objet une approche qualitative du piratage, c'est-à-dire cherche à cerner le profil ou les profils des pirates, et non pas à extrapoler des données quantitatives. Les entretiens individuels par email à partir du questionnaire, complétés par une recherche de la littérature sur le piratage des livres sur Internet, ainsi que les enseignements de l'étude « EbookZ ? » nous permettent de faire la lumière sur le profil et les motivations des pirates, peu connus du grand public.

L'étude est divisée en 3 parties :

- 1) L'analyse du **profil** des pirates : quel est leur âge ? leur profession ? quel type de lecteurs sont-ils ?
- 2) L'analyse de leurs **usages** : quels formats de fichiers téléchargent-ils ? quelle consommation en font-ils ? Sont-ils des acheteurs d'ebooks en offre légale ? Comment les uploadeurs procèdent-ils au piratage de fichiers ?
- 3) L'analyse de leurs **motivations** : qu'est-ce qui les pousse à télécharger et/ou uploader des fichiers illégaux ?

---

<sup>1</sup> Comme pour « EbookZ ? », nous n'entendons par le terme « ebooks » que les livres et bandes dessinées, à l'exclusion des magazines et périodiques.

# Profils

## Age

L'âge moyen de notre échantillon est de **29 ans**, avec un âge minimum situé « *en dessous de 18 ans* » (*sic*) et un âge maximum de 62 ans. Cet âge moyen est le même pour les téléchargeurs comme pour les uploaders, même si ces derniers semblent moins enclins à communiquer ce genre d'informations personnelles (90 % des téléchargeurs donnent leur âge alors que seulement 60 % des uploaders fournissent cette information).

L'un des principaux sites francophones de partage illégal de bandes dessinées a développé une base de données extrêmement complète qui permet une recherche multicritères, y compris par ISBN. On y trouve également quelques statistiques intéressantes, notamment un sondage en ligne qui fournit une indication sur l'âge moyen des téléchargeurs (échantillon de 699 personnes).

Tranche d'âge	Réponses	% des réponses
Moins de 10 ans	0	0,00 %
Entre 10 et 15 ans	18	2,58 %
Entre 16 et 20 ans	150	21,46 %
Entre 21 et 25 ans	181	25,89 %
Entre 26 et 30 ans	111	15,88 %
Entre 31 et 35 ans	93	13,30 %
Entre 36 et 40 ans	72	10,30 %
Entre 41 et 45	39	5,58 %
Entre 46 et 50	18	2,58 %
Entre 51 et 60	10	1,43 %
Plus de 60	3	0,43 %
Ne divulgue pas	4	0,57 %

On peut constater que les plus de 30 ans constituent plus d'un tiers des utilisateurs. L'âge moyen de notre échantillon correspond à l'âge médian de ce sondage. Cela va donc à l'encontre d'une idée reçue qui voudrait que le pirate-type soit un adolescent.

Ce résultat est confirmé par l'étude « Contenus de divertissement sur Internet : pratiques de consommation » menée par M@rsouin (OPIS)<sup>2</sup> en mars 2009, et qui stipule : « 38 % des moins de 20 ans téléchargent [légalement et illégalement], avec ensuite une baisse constante de la part de téléchargeurs selon l'âge : 24 % parmi les moins de 30 ans, 15 % parmi les moins de 40 ans, 14 % parmi les moins de 50 ans et seulement 6% chez les 50 ans et plus. Enfin, **l'âge moyen du téléchargeur, comme pour les consommateurs de vidéos en ligne, est de 30 ans** » (nous soulignons).

<sup>2</sup> [http://www.marsouin.org/article.php3?id\\_article=264](http://www.marsouin.org/article.php3?id_article=264)

## Profession

L'étude « EbookZ ? » (octobre 2009) a déjà montré, par une simple observation des titres des livres les plus piratés, que les populations concernées par le téléchargement illégal sont très diverses puisqu'il concerne aussi bien des romans pour adolescents que des livres de cuisine, des manuels de médecine, ou encore des essais philosophiques pointus.

L'observation de notre échantillon confirme cette remarque, avec une nette surreprésentation des étudiants (environ 30 % de l'échantillon), mais également : informaticiens, journalistes, retraités, professionnels de la santé et de l'humanitaire, animateurs et sans emploi. L'analyse sociologique de cette liste n'ayant pas de sens, pour les raisons méthodologiques déjà évoquées, nous nous contentons ici donc d'une simple observation.

A noter que, comme pour d'autres renseignements personnels, environ 20% des personnes interviewées ne souhaitent pas divulguer leur profession.

## Une catégorie à part : les malvoyants et non-voyants

Catégorie certes marginale mais non négligeable au regard des témoignages reçus, certains internautes malvoyants ou non-voyants témoignent de pratiques de piratage de livres qui existaient bien avant le développement du livre numérique. L'un d'entre eux affirme ainsi : « *Les personnes handicapées visuelles se sont depuis très longtemps organisées et ont mis en place des bourses d'échanges.* » La mère d'une jeune femme aveugle de 22 ans ajoute : « *Je télécharge des livres dans le but de lui donner des lectures plus modernes et plus récentes.* » Un site dédié à la mise à disposition d'ebooks piratés a même été mis en place, réservé « *aux personnes déficientes visuelles ou handicapées empêchées de lire, aux écoles et unités pédagogiques recevant ce public, aux associations qui s'adressent aux déficients visuels* ». Les utilisateurs de ce site s'engagent à ne pas redistribuer les écrits téléchargés sous quelque forme que ce soit, commercialement ou non.

## À quel type de lecteur correspondent les pirates ?

Les internautes de notre échantillon sont plutôt, à quelques exceptions près, de gros lecteurs, dont on peut isoler deux caractéristiques :

- **Le nombre de livres lus par an** : le nombre médian est 25 livres (les réponses étant respectivement : 3, 8, 12, 13, 20, 25, 25, 50, 50, 100, 150 et 200), ce qui correspond à la tranche considérée dans les études sur le sujet comme celle des « gros lecteurs ». Selon l'étude « Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique » (2008)<sup>3</sup>, le taux des petits lecteurs (1 à 4 livres par an) s'élève à 27 %, des lecteurs moyens (5 à 19 livres) à 26 % et enfin des gros lecteurs (plus de 20 livres) à 17 %.
- **Le budget annuel consacré aux livres papier** va de 20 € à plusieurs milliers d'euros pour un internaute spécialisé dans la collection de BD rares. La moyenne se situe entre 250 et 350 €, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale d'environ 58 €/an par habitant (selon une étude Sofres, 2008).

---

<sup>3</sup> <http://www.culture.gouv.fr/mcc/Actualites/A-la-une/Les-pratiques-culturelles-des-Francais-a-l-ere-numerique-enquete-exclusive>

L'un d'entre eux témoigne : « *Concernant le budget et les sources de lecture (je suis étudiant en médecine), je dirais : bibliothèque plus quelques achats. J'ai personnellement mis 600 € en 1 an pour acheter à peine une dizaine de livres de médecine, avant que je prenne connaissance de l'existence des ebooks illégaux. Il est clair que sans offre alléchante, l'une des principales voies est le téléchargement illégal.* »

### Les uploaders

Il existe à la fois des *teams* ou équipes organisées, se répartissant le travail selon des procédures assez normalisées ; mais également des individus qui, de leur propre initiative, se décident à partager des ressources illégales, soit sur des forums ou agrégateurs spécialisés soit, pratique courante dans le milieu professionnel, notamment universitaire, directement par email. L'ensemble de ces initiatives constituent ce qu'on appelle la « scène warez », d'après le nom porté sur internet par les fichiers illégaux.

Un peu moins de 40 % des répondants uploaders font partie d'une *team*.

Il convient de distinguer 2 types d'uploaders :

- ceux qui **créent les fichiers** (et opèrent donc le scan des livres, le retouchage, le packaging, l'upload, etc.) avant de les diffuser. Ils se chargent alors soit de scanner le livre (en général en l'empruntant en bibliothèque<sup>4</sup>), soit de trouver la source d'un fichier existant (en général un ebook acheté sur une plateforme légale, qui sera alors cracké ; parfois, dans le cas de la BD par exemple, il peut s'agir d'un fichier existant sur des forums étrangers, qu'il reste alors à traduire) ;
- ceux qui se contentent de **partager des fichiers existants** (liens vers des téléchargements existants ou re-upload). Ils ne font aucun travail sur le contenu lui-même, si ce n'est éventuellement la redéfinition signalétique de l'ebook (réécriture des métadonnées)<sup>5</sup>. L'essentiel des uploaders (70 % de ceux de notre échantillon) se retrouve dans cette deuxième catégorie.

L'équipe pirate la plus renommée en France aujourd'hui, et l'une des plus récentes, dispose d'un forum de discussion, mais elle possède aussi un compte Twitter qu'elle utilise pour avertir des nouvelles « *releases* » ou sorties de publications illégales. Les pirates sont donc ici des personnes très organisées, qui se comportent, selon l'expression de Joël Faucilhon, en véritables « conservateurs de bibliothèques » : « Ces pirates-là ont des réflexes innés (je doute que tous aient suivi des cursus universitaires de documentalistes), de bibliothécaires qui trient, classent, référencent, avant de mettre à disposition toute cette matière sur Internet<sup>6</sup>. »

---

<sup>4</sup> On peut ainsi voir, sur certain forums spécialisés en ebookz, des annonces de recherche de personnes ayant accès à telle ou telle bibliothèque, proche géographiquement du domicile de l'un des membres de la *team* qui peut ainsi récupérer les livres empruntés auprès d'un tiers.

<sup>5</sup> Voir l'interview d'un responsable de site pirate francophone qui témoigne : « Mes principales sources sont tout simplement les grosses boards warez où les quotidiens sont postés très tôt. Je télécharge et ré-uppe pour les poster dans les différentes sections de mon forum. »

<http://www.journaldupirate.com/?p=4533#more-4533>

<sup>6</sup> <http://www.lekti-ecriture.com/contrefeux/Portrait-du-pirate-en-conservateur.html>

# Usages

## Une offre illégale très opaque pour les acteurs du piratage

L'enquête montre que même les téléchargeurs et uploaders les plus avertis n'ont aucune idée, ou une idée fautive, de l'offre illégale disponible sur les réseaux. Cela démontre d'un côté l'opacité de l'offre de contenus illégaux sur le web ; et d'un autre côté, chez des uploaders activistes, leur manque d'intérêt pour le « marché noir » numérique.

Ainsi à la question : « Selon vous, combien d'ebooks sont-ils disponibles en offre illégale ? », les avis sont extrêmement divers : « une bonne centaine », « 8 000 », « 150 livres, 100 mangas et 50 BD », « 70 % de l'offre légale », « plusieurs milliers », « quasiment toutes les BD parues depuis quelques années », « proche de 10 000 », « BD : 35 000, ebooks : 15 000 », « ça se chiffre en centaines de milliers », « plusieurs dizaines de milliers », « l'offre francophone est assez moindre comparée à l'offre étrangère ».

Pour rappel, « EbookZ ? » a montré que, à l'été 2009, il existait environ 4 000 à 6 000 titres différents, dont 3 000 à 4 500 BD.

## Quelle consommation des fichiers ?

Une particularité du livre par rapport à la musique et, dans une moindre mesure, à la vidéo, est l'usage qui est fait des fichiers numériques illégaux. Une grande majorité de livres (90 % des réponses), surtout en fiction, ne sont consommés qu'une seule fois. Par ailleurs, un certain nombre de fichiers ne sont disponibles qu'en téléchargeant des « bouquets » d'ebooks, dont un titre seulement peut le cas échéant intéresser le téléchargeur. Cela signifie que les internautes ne consultent qu'une petite fraction de leurs dossiers de livres, et les suppriment après leur lecture. Deux interviewés précisent ainsi : « Mes ebooks sont lus et ouverts à 50 % et très rarement immédiatement » ; « Je lis immédiatement et j'en garde peut-être 30 % lorsque le contenu m'a particulièrement plu. » On est bien là dans une logique de bien d'expérience : le téléchargeur ne lit et ne garde que ce dont il pu évaluer la qualité<sup>7</sup>.

Contrairement à la musique et à la vidéo, les téléchargeurs de livres ont moins tendance à constituer un stock, voire une collection, de téléchargements. C'est ainsi l'avis de John Makinson, P-DG des éditions Penguin Books : « Il est très "cool" si vous êtes un adolescent d'avoir 20 000 morceaux sur votre iPod. Ce n'est pas "cool" d'avoir 10 000 ebooks. Il n'y a pas cette mentalité de "playlist"<sup>8</sup>. »

---

<sup>7</sup> Pour plus d'informations sur la logique et la valeur du « sampling » (échantillonnage) dans les pratiques de téléchargement, voir : [papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=652743](http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=652743) et [www.brousseau.info/semnum/pdf/2005-03-24\\_Bourreau2.pdf](http://www.brousseau.info/semnum/pdf/2005-03-24_Bourreau2.pdf)

<sup>8</sup> <http://www.lesechos.fr/info/hightec/020439854071-john-makinson-l-ipad-va-prendre-des-parts-de-marche-au-livre-de-poche-.htm>

Seuls 7 téléchargeurs ont répondu à la question « combien d'ebooks illégaux possédez-vous ? » Les réponses sont : 10, 20-25, 50, 150-200, 25Go, 100Go (99 % de BD) et « tout ».

Le piratage du livre est de fait limité par la difficulté de lire sur écran d'ordinateur, ou par les coûts d'impression dans le cas d'une lecture hors ligne. De fait, presque aucun pirate de notre panel n'imprime les fichiers (sauf de courts extraits, par exemple une page d'un livre universitaire). Un pirate témoigne : « *Il est rare que je les conserve longtemps, rien ne remplacera une lecture sur un support papier. De plus je les télécharge pour avoir des bribes de textes particuliers, voire des chapitres. Il y en a certains (2-3) que j'ai téléchargés mais pas lus, par manque de temps. Je n'ai jamais imprimé ce genre de fichiers. Parce que, si l'œuvre vaut le coup d'une lecture complète, je l'achète* » ; ou encore : « *Il m'arrive d'imprimer certains fichiers pour partager avec des personnes qui ne connaissent rien de la technologie ou simplement pour pouvoir lire le document dans mon bain ou le trimbalier dans mon sac à main.* »

### Formats des fichiers téléchargés

Un sondage réalisé sur un important forum d'ebooks illégaux montre la répartition des formats de lecture des fichiers pirates auprès de ses utilisateurs :

Epub	63,4 %
PDF	17,1 %
DOC/ODT	14,6 %
TXT	2,4 %
Autres	2,4 %

A noter que le forum étant récent et spécialisé dans le scannage des nouveautés, il est normal que le format epub y soit particulièrement présent. Les chiffres ne sont donc pas représentatifs de l'ensemble des fichiers illégaux qui sont encore largement dominés par le format PDF et, dans une moindre mesure, les formats textes (doc, rtf et txt ; cf. nos deux études « EbookZ ? » et « L'offre de livres numériques en France »).

Pour la BD, l'usage est à la lecture en ligne, aussi appelée « streaming » (surtout en ce qui concerne les mangas), plus qu'au téléchargement. Il existe ainsi de très nombreux sites dits de « scantrad » (traduction et publication en ligne illégale de mangas, avant leur parution en France) et de grosses communautés de fans.

### Pirates et offre légale

Avez-vous déjà acheté un ebook en offre légale ?

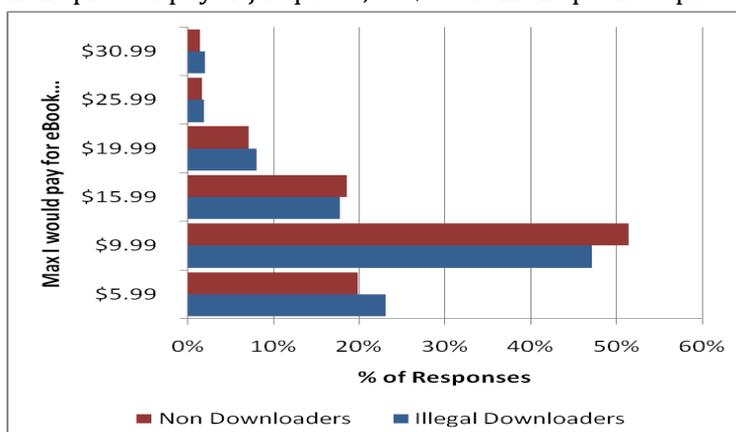
Oui	6
dont plus de 10 ebooks	1
Non	6
Ne savait pas que c'était possible	1

La moitié des répondants a déjà acheté un ebook en offre légale, sur des plateformes diverses allant de l'Appstore à la Fnac.com en passant par le Sony Ebookstore, pour des ouvrages eux aussi divers mais de fiction essentiellement : « *petits romans de fiction* », « *Code Da Vinci* », « *2 essais de sociologie et un ouvrage porno* », « *romans et SF anglophones* ».

Ceux qui n'ont pas encore franchi le pas ont d'abord été rebutés par le prix et se disent prêts à acheter légalement : « *à un prix ridicule* », « *si pas de DRM et prix très bas* », « *oui à 1/3 du prix d'un livre normal* » ; ou encore : « *J'ai acheté une nouveauté à 20 dollars car étant fan de l'auteur, cependant ce prix équivalent à celui d'un bouquin physique neuf est pour moi inadmissible. Les économies liées à la diffusion numérique en ligne doivent être répercutées auprès du client et non exclusivement au profit des maisons d'édition. Sinon l'offre illégale gratuite, quand bien même plus restreinte, est toute ouverte à nous tous.* »

D'autres mettent en valeur la nécessité d'un système d'abonnement : « *J'envisage plus de payer un abonnement avec un accès limité dans le mois à des ebooks. Exemple : 10 € : 5 livres, 20 € : 10 livres. Avec la possibilité de le télécharger et de le garder pour ma propre utilisation privée et personnelle.* » Un autre répondant ajoute : « *[...] quand une liseuse permettra de lire ces ebooks confortablement, à la condition que l'on puisse les garder après, pour le principe. Je ne me vois pas payer pour "louer" un ebook. Je suis prête à m'abonner à un pack (un forfait comportant un lot de journaux et mag), mais pas pour plus de 20 euros/mois, et avec une offre conséquente.* »

A noter que plusieurs études ont essayé d'établir si les pirates de produits culturels numériques en sont aussi des acheteurs. Ainsi l'étude réalisée par M@rsouin en mars 2010 montre que 50 % des acheteurs numériques d'audio et de vidéo sont aussi des pirates<sup>9</sup>. Par ailleurs, un sondage en ligne réalisé par le site américain Dear Author<sup>10</sup> auprès de plus de 2 000 lecteurs (pas nécessairement pirates !) en mars 2010 montre que près de 50% des téléchargeurs pirates comme des non-téléchargeurs seraient prêts à payer jusqu'à 9,99 \$ seulement pour se procurer un ebook en offre légale :



Enfin, la présence de DRM est également invoquée pour expliquer le piratage, pour des raisons de manque d'interopérabilité.

<sup>9</sup> <http://www.marsouin.org/spip.php?article345>

<sup>10</sup> <http://dearauthor.com/wordpress/wp-content/uploads/rawresults.zip>. Diagramme extrait de : <http://skippyrecords.wordpress.com>

## Uploaders : quelles sont leurs pratiques ?

Pirater des livres est encore, dans la plupart des cas, un processus long et fastidieux qui demande une série d'étapes :

- **scanner** le livre papier et le traiter au logiciel OCR (reconnaissance des caractères) : un bon appareil permet théoriquement de scanner près de 2 000 pages en moins d'une heure, soit 33 pages par minute. Toutefois cela suppose de « désosser » le livre afin d'opérer un scannage automatique, ce à quoi rechignent certains pirates, soucieux de garder, pour eux-mêmes, un livre en bon état. Dès lors, le chiffre le plus probable est d'environ 1 page toutes les 15 à 30 secondes, soit entre 120 et 300 scans par heure (ce qui peut correspondre à 240 et 600 pages dans le cas de livres de poche pour lesquels il est possible de scanner 2 pages d'un coup.) « *Un bon scanneur expérimenté et bien équipé peut traiter un roman entier en une soirée, tout en regardant un film* », précise un pirate.
- **relire** le résultat au moins deux fois (une fois pour corriger l'OCR, une autre fois attentivement pour les détails) : pour une relecture de qualité, certains pirates choisissent d'imprimer le document. Une étape qui selon la majorité des avis est la plus pénible et prend un minimum de 1 heure par livre, et parfois jusqu'à 40 heures, selon la taille du texte, la qualité du livre papier (et donc du scan) et bien sûr le degré de rigueur du correcteur. « *S'il n'y a que peu d'erreurs sur les premières pages du texte, je préfère le relire au format RTF, sinon j'utilise le logiciel FineReader* », écrit un pirate.
- **packager** le fichier (le convertir au bon format, par exemple créer un fichier epub à partir d'un doc ou txt) : le responsable d'une équipe affirme : « *les "teams" les plus exigeantes et les plus responsables font des packages multiformats : epub, mobi, pdf (A4 et liseuse), html, doc, le tout proprement présenté dans une archive rar ou zip. Un service largement au-dessus de ce qu'osent vendre les éditeurs pour 20 €...* » Avant d'ajouter : « *A titre personnel, je ne fais que du epub, parce que c'est celui que j'utilise, et que c'est celui en lequel je crois. Il est à la fois facile à appréhender (beaucoup de logiciels libres gravitent autour de lui) et universel.* » Une nouveauté importante par rapport à l'étude « EbookZ ? » : l'apparition du format epub. Quasi inexistant à l'été 2009, il s'est aujourd'hui largement répandu dans l'offre illégale, comme l'a montré le Tableau de bord n°1 de « L'offre numérique légale et illégale ». Il correspond au développement de l'offre légale, ainsi qu'au décollage du marché des liseuses et appareils nomades (Iphone et Ipad en tête). Les fichiers au format epub sont soit des fichiers créés par conversion d'autres formats, soit des fichiers epub existants crackés et taggés.
- **uploader** le fichier sur un serveur et communiquer sur la *release* (sortie d'un nouveau livre piraté).

## **Le cas du scantrad : interview d'un pirate**

Un responsable de *team* de mangas donne ici un témoignage détaillé de ses activités.

### **En quoi consiste votre équipe de pirates ?**

*Notre effectif a varié au cours des 4 dernières années de 2 à 40 personnes. Nous maintenons une moyenne de 20-25 actifs. Il existe plusieurs rôles : webmaster, designer, éditeur, « préparateur de chapitre » (ou « cleaner », c'est selon les « teams »), « checkeur » (vérificateur d'orthographe), traducteur anglais-français, traducteur japonais-français, « raw hunter » et scanneur. Il existe aussi un poste spécifique dans la « team » : celui de redessinateur. Certains dessins sont très chiantes à refaire quand il y a du texte dessus, donc quelqu'un est recruté dans cet unique but.*

### **En quoi consiste le « piratage » de mangas ?**

*Le processus d'upload d'ebooks consiste en la récupération des « raws » (version japonaise d'un manga, par chapitre ou par tome), puis la traduction de celui-ci directement du japonais si présence d'un traducteur japonais/français (rare) ou par rapport à la version américaine si celle-ci a été faite. Pendant ce temps un « préparateur de chapitre » efface les textes dans les bulles et redessine là où il y a du texte sur le dessin. En même temps, il redimensionne la page, blanchit le blanc et noircit le noir (à l'aide d'une fonction de Photoshop). Ensuite, une ou deux personnes repasse derrière le traducteur pour corriger les fautes d'orthographe et/ou de syntaxe. Enfin quand le feu vert est donné, un éditeur (« typesetter » en anglais) insère le texte dans les bulles ou sur le dessin là où l'auteur avait mis le texte japonais. Pour terminer, la version est envoyée à quelqu'un (le chef de « team » dans notre cas) pour donner son aval sur le chapitre. Il insère une page de crédit, renomme correctement les fichiers et l'uploade sur un serveur ou un système de stockage massif (MegaUpload, Rapidshare). La mise en ligne du chapitre est la toute dernière étape.*

### **Combien de temps cela prend-il ?**

*En ce qui me concerne, je peux travailler pour ma « team » jusqu'à 30 heures par semaine. En tant que chef de « team », je pense y passer entre 5 et 10 heures par semaine en moyenne, principalement le week-end. Le temps global passé sur un chapitre varie énormément selon le projet. Si on part sur le travail fourni par tome, je pense qu'on approche de : scannage : 2h, retouchage : 4h, « redessinage » : 0 à 4h, traduction : 10 à 20h, correction orthographique : 4h, édition : 5 à 10h.*

### **Pourquoi avoir choisi de s'impliquer dans une communauté pirate ?**

*Je voulais au tout début être actif dans la communauté manga sur le net, chercher en même temps de la reconnaissance. Ensuite, l'attrait de notre série principale est devenu la grande source de motivation (semaine après semaine, sur la même série depuis 4 ans). En plus de la série, le fait d'appartenir à un groupe très uni (presque une famille) est une source de motivation : la fin de la « team » porterait un coup dur à notre amitié. Mais sachant que la recherche de reconnaissance a maintenant complètement disparu et que je pense avoir largement contribué à la communauté, je pourrais m'arrêter sans aucun remord.*

### **Avez-vous des informations sur la fréquentation de votre site ?**

*En ce qui concerne le site web de la « team », il y a environ 7 000-8 000 visiteurs uniques dans la semaine.*

# Motivations

## Pour les téléchargeurs

Le téléchargement illégal de livres correspond à deux motivations principales :

**1°) Trouver des œuvres non disponibles en version papier et/ou en version numérique.**

**2°) Lire des œuvres gratuitement.**

L'un des répondants résume bien cette double problématique : « *Concernant les livres, j'en achète régulièrement à la Fnac ou en librairie. Cependant, il m'arrive également de télécharger via Internet en complément et ce pour deux raisons : 1) Certains ouvrages sont très difficiles à trouver en France (par exemple des ouvrages en anglais non traduits) ; 2) Il y a des livres que j'ai besoin de récupérer sans forcément vouloir les lire entièrement (pour y retrouver une référence, ou uniquement pour me faire une idée de ce qu'ils valent). Cela peut cependant aboutir à un achat derrière si je les trouve suffisamment intéressants. Ensuite, concernant les BD (essentiellement comics et manga), c'est un autre cas de figure : ma consommation est boulimique (je peux lire 10 titres en une soirée...) et si j'achetais tout ce que je lis, ça me reviendrait plus cher que mon loyer ! »*

Même son de cloche, quelque peu contradictoire, chez ce pirate interviewé par le journal *20 Minutes* en octobre 2009 : « Vu ce que je consomme en BD, j'en aurais facilement pour 600 euros par mois, ce n'est pas possible étant donné mes revenus. Mais j'achète toujours 7 à 8 BD tous les mois, je ne suis pas là pour détruire l'industrie du livre. J'ai assez conscience de ce qu'est l'économie pour défendre l'acte d'achat<sup>11</sup>. »

## Pour les uploaders

Les deux motivations principales évoquées précédemment se retrouvent chez les uploaders, dans une logique de mise à disposition d'un contenu non disponible ou jugé trop cher. L'un d'entre eux témoigne : « [ma première motivation est] *le plaisir de partager. Redonner aux autres ce que j'ai moi-même reçu. Participer à un vaste mouvement de remise en cause globale des droits d'auteur et de prise de contrôle des "petites gens"* ».

La totalité des uploaders ayant répondu à la question « Quelle est votre motivation dans votre activité d'upload de fichiers illégaux ? » affirment qu'ils le font pour le « partage » et le « plaisir » : « *Le partage des connaissances et du savoir devrait être libre et gratuit au même titre que l'éducation publique !* » ; « *Je me dis que je fais plaisir à d'autres personnes, c'est tout.* »

Mais si leur volonté est de partager des ressources avec le plus grand nombre, il est toutefois difficile pour les uploaders d'évaluer (si toutefois ils s'en préoccupent) le nombre de téléchargements ou de lectures de leurs fichiers. Le seul moyen serait d'effectuer une synthèse du nombre de vues ou de clics de téléchargement sur le post du forum comportant le fichier, ou alternativement du nombre de téléchargements du fichier hébergé en « direct download » (par

---

<sup>11</sup> <http://www.20minutes.fr/article/355991/France-J-en-aurais-facilement-pour-600-euros-par-mois-en-achetant.php>

exemple sur MegaUpload) ou en Torrent par agrégation des principaux annuaires de liens de téléchargement. Cette méthode de calcul est, par nature, partielle.

Une autre motivation, plus étonnante, tient à la volonté de diffuser des œuvres jugées imparfaites car mal corrigées ou mal traduites. Dans un post sur son forum, une *team* française s'interroge ainsi : « Sommes-nous des correcteurs ou des rééditeurs ? » L'un des répondants témoigne lui aussi de ce souci d'exigence, ou excès de zèle : « *Je fais partie de ces retoucheurs qui font attention aux espaces insécables et font les différences entre les tirets de dialogue cadratins et les tirets d'incise demi-cadratins. Pas comme chez Numilog, quoi...* » Un autre ajoute qu'il s'agit de « *faire un beau travail, fiable et meilleur que les ebooks commerciaux, corriger et améliorer les fichiers ebooks (certains sont scandaleusement mal faits...)*. » Avant de préciser : « *il y a aussi beaucoup d'ebooks piratés qui sont du gros n'importe quoi.* »

Un pirate américain, dans une interview publiée par le magazine en ligne *The Millions*<sup>12</sup>, résume le discours de beaucoup de pirates uploaders d'ebooks illégaux : « J'imagine que si chaque livre était disponible au format électronique sans DRM et à un prix raisonnable (10 \$ maximum pour une nouveauté/bestseller), ça ne vaudrait ni le temps, l'effort et le risque de trouver, télécharger, convertir et charger ce livre si l'on pouvait faire tout cela en un seul clic sur son Kindle. » Et il ajoute : « Peut-être que si les lecteurs pouvaient s'assurer que la plus grande partie de leur argent va à l'auteur, alors ils se sentiraient davantage coupables de priver l'auteur de sa rémunération [en téléchargeant illégalement]. »

Un autre pirate nous précise : « *Je ne me considère pas comme un pirate même si je scanne des BD, car en fait je ne nuis pas directement aux éditeurs ; je ne scanne que des albums qui ont plus de 10 ans, et qu'on ne trouve plus en neuf. Je me suis inscrit sur un site de BD en 2004 et, depuis, j'ai acheté plus de 600 albums (une bonne partie en occase mais aussi beaucoup de neuf), soit que les scans récupérés m'ont plu, soit pour découvrir d'autres albums d'un dessinateur que j'ai découvert sur ce site. L'avantage aussi avec les BD dites "piratées", c'est qu'avec les forums, on découvre des albums de partout, de tous les pays... Un ami collectionneur nous a scanné un vieux comics qu'il a acheté aux enchères 1 500 € : y a pas grand monde qui peut se le permettre ! Nous diffusons aussi des albums virtuels (qui n'existent pas dans le commerce) en récupérant des morceaux à droite, à gauche, dans de vieilles revues BD, grâce aux collectionneurs, un travail aussi que les éditeurs ne font pas.* »

Chez les téléchargeurs comme chez les uploaders, il semble donc que l'offre légale ne convainc pas encore : faiblesse de ses catalogues, prix jugés prohibitifs ou encore présence de DRM qui limitent les usages de lecture. A ces justifications s'ajoutent, chez les uploaders, des motifs plus idéologiques : un discours sur le partage du savoir ou sur l'ordre économique établi. Chez certains pirates de notre échantillon, cette contestation s'accompagne d'une réflexion sur le marché de la presse et du livre, mais qui reste contradictoire : l'un d'entre eux, journaliste et téléchargeur de livres et de magazines, témoigne ainsi : « *J'ai conscience que ça peut paraître paradoxal de "participer" à la crise de la presse tout en en souffrant. Mais c'est une solution par défaut, et une nécessité pour mon travail.* »

---

<sup>12</sup> Extrait de : <http://www.themillions.com/2010/01/confessions-of-a-book-pirate.html> [nous traduisons]

# Annexe

## Questionnaire utilisé pour l'enquête

NB : les réponses ont pu être précisées, le cas échéant, par des questions complémentaires.

### 1°) Si vous uploadez des ebooks pirates

- Faites-vous partie d'une *team* ? Si oui quelles sont ses fonctions ?
- En quoi consiste, en termes de processus, l'upload d'ebooks ?
- Combien de temps cela vous prend-il par jour/semaine ? Combien de temps prennent le scannage, le retouchage et les différentes étapes de la création d'un ebook ?
- Où trouvez-vous les fichiers ? S'agit-il de fichiers que vous créez vous-même ou que vous récupérez ailleurs ?
- Connaissez-vous les statistiques sur le nombre de téléchargements des fichiers que vous mettez à disposition ?
- Quelle est votre motivation dans cette activité ?

### 2°) Si vous téléchargez illégalement des ebooks

- Selon vous, combien de titres différents d'ebooks francophones sont-ils disponibles sur Internet en téléchargement illégal ? (seulement livres et BD, hors revues)
- Pourquoi téléchargez-vous des ebooks illégalement ?
- Comment téléchargez-vous ? (via Torrent, Emule, téléchargement direct...)
- Que téléchargez-vous et quel usage faites-vous des fichiers téléchargés ? (lus immédiatement, stockés et parfois non ouverts, imprimés...) Combien en possédez-vous ?

### 3°) L'offre légale

- Avez-vous déjà acheté un ebook en offre légale ?
- Si oui, quel(s) genre(s) de livres ? sur quel(s) site(s) marchand(s) ?
- Si non, seriez-vous prêt à le faire, et sous quelles conditions ?
- Possédez-vous une « liseuse » ?

### 4°) Informations personnelles

- Combien de livres lisez-vous par an? Savez-vous quel est votre budget livres annuel?
- Quel âge avez-vous ?
- Quelle est votre profession ?

---

[www.lemotif.fr](http://www.lemotif.fr)

*En application de la réglementation en vigueur, il est interdit de reproduire cette étude intégralement ou partiellement, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite du MOTif ; cette étude ne peut faire l'objet d'aucune diffusion ou commerce sans l'autorisation préalable écrite du MOTif.*